



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR

**Avis rendu par Monsieur le Préfet maritime de  
la Méditerranée**

**Objet : Commune de Saint-Raphaël.**

**Concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports  
du ponton dit de l'Escale à Agay.**

**Références :** a) Article R.2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.  
b) Arrêté préfectoral n°003/2018 du 09 janvier 2018 portant délégation de signature du  
préfet maritime de la Méditerranée au directeur départemental des territoires et de la  
mer.

Vous avez sollicité, au titre de l'article R2124-4 du CGPPP, mon avis de principe concernant la  
demande de concession d'utilisation du domaine public maritime visée en objet.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de donner un avis favorable à ce projet qui n'appelle pas  
d'observations particulières.

Toulon, le 13 MAI 2019

*Pour le préfet maritime de la Méditerranée,  
le directeur départemental des territoires  
et de la mer,*

  
ERIC LEFEBVRE